

Département de l'Ardèche

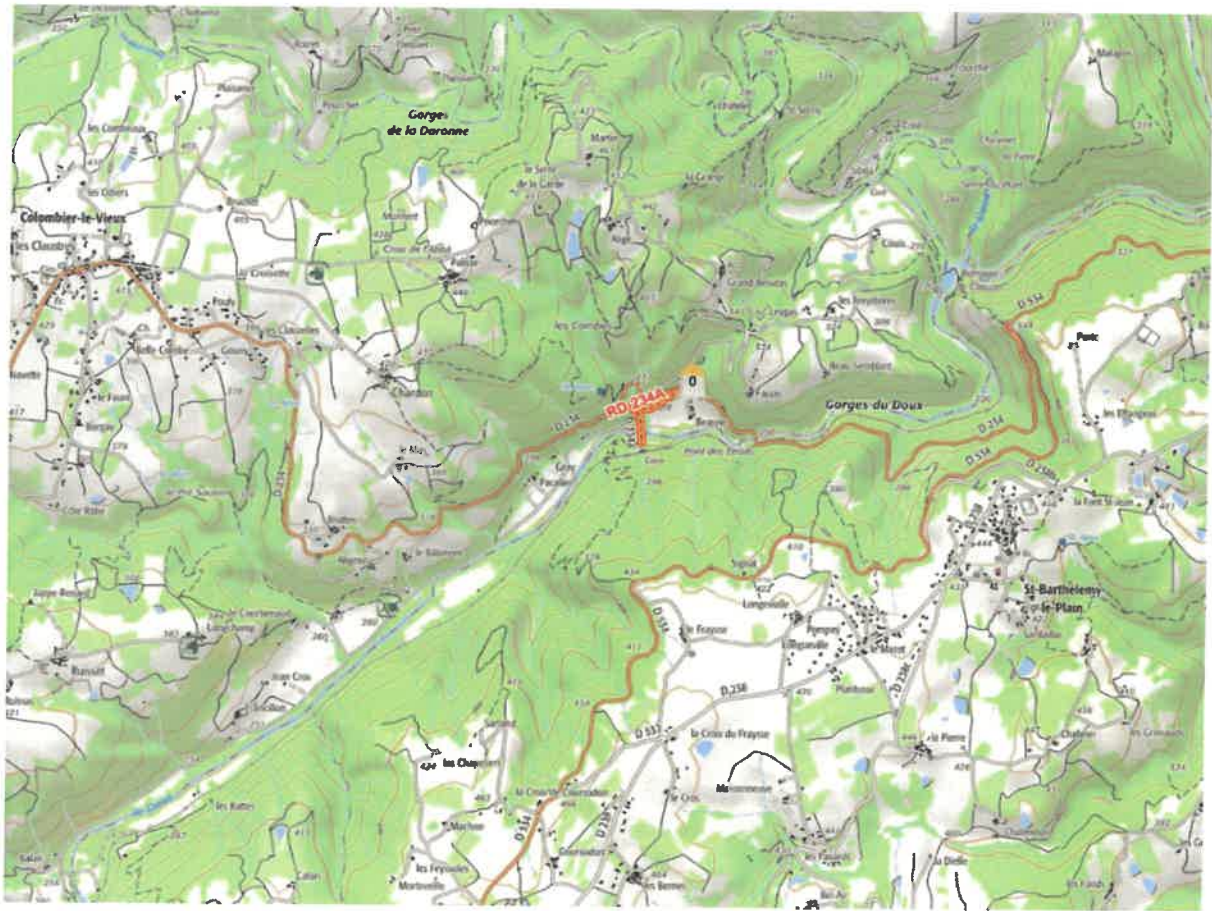
**Direction Des Routes et des Mobilités
Territoire Nord**

ZI la Lombardière
BP204
07104 ANNONAY cedex

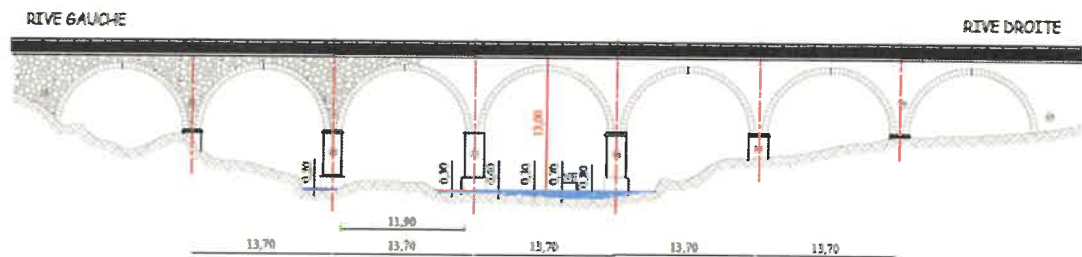
RD 234A
ST BARTHELEMY LE PLAIN / COLOMBIER LE VIEUX
Rivière du Doux
PR 0+400 à 0+500
Dossier de demande d'autorisation



Affaire suivie par :
Didier VALLON
04 75 08 86 99/ 06 37 21 22 22
dvallon@ardeche.fr



ELEVATION AMONT



TRICH OFFSHORE
 PONT SUR LE DOUX A COTÉ CROIXIER-LE-VIEUX
 Modélisation P01133
 RD 234A PR 000+0050
 Visite du 23 juillet 2012
 Echelle 1/400

1. Présentation de l'existant

Ce pont permet à la RD 234A de franchir la rivière « le Doux » sur les communes de Saint Barthélémy le Plain et Colombier le Vieux. Il s'agit d'un ouvrage maçonnerie à 7 voûtes.

Une visite subaquatique réalisée par l'entreprise Techoffshore de Sanary sur Mer a permis de faire ressortir des dégradations sur les protections de piles P3 et P4 :

Le béton de protection de la pile P3 présente de nombreuses fissures. Celui de la pile P4 est très dégradé, laissant apparaître une érosion sur une grosse partie de la protection.

Pour la pérennité de l'ouvrage, une opération de travaux est programmée en 2022.

2. Réparations

Les travaux prévoient la réparation des protections des piles de pont P3 et P4 et le traitement d'un éventuel affouillement avec du béton injecté.

Pour la réparation des protections des piles, il faudra enlever les matériaux sur 1m autour de chaque pile afin de pouvoir préparer la zone de travail. Puis préparer les piles afin qu'elles puissent recevoir le nouveau béton de protection.

3. Protection du cours d'eau pour réaliser les travaux

Un dévoiement de l'eau sera réalisé en amont du pont à l'aide de batardeaux afin d'envoyer l'eau sur la partie non concernée par les travaux, et cela pour chaque pile.

En cas d'arrivée d'eau dans la zone de travail, un pompage sera réalisé, avec un refoulement sur la berge, afin que l'eau pompée puisse s'infiltrer.

Aucun nettoyage d'outils dans la rivière

Les travaux seront réalisés au printemps 2022 en période de basses eaux.

4. Pêche électrique

Les travaux nécessiteront une pêche électrique.

5. Photos





Direction départementale
des territoires

Service environnement

Pôle eau

**FORMULAIRE DE DECLARATION
AU TITRE DES ARTICLES L. 214-1 à L. 214-6 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT
POUR LA REALISATION DE TRAVAUX
DANS LES COURS D'EAU**

Articles R 214-1 à R 214-70 du code de l'environnement relatifs aux procédures et à la nomenclature des opérations soumises à déclaration et à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'Environnement

Les travaux dans les cours d'eau de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens sont soumis à déclaration ou à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement.

Le présent formulaire a pour objet de permettre aux personnes morales ou physiques qui souhaitent réaliser des travaux dans le lit mineur des cours d'eau de déposer un dossier comprenant les pièces prévues par l'article R 214-32 du C.Env.

En cas de nécessité (précisions sur les travaux à réaliser, sur les mesures correctrices ou compensatoires prévues...), des compléments pourront vous être demandés par le service environnement (pôle eau). Conformément aux dispositions du décret susvisé, des prescriptions complémentaires pourront également être imposées, après la démarche contradictoire prévue par l'article R 214-35 du C.Env.

*Ce formulaire doit être adressé en 3 exemplaires originaux à la
Direction départementale des territoires
(guichet unique de l'eau)
2 place Simone Veil BP 613
07007 PRIVAS*

En cas de modification des dispositions prévues dans ce formulaire (changement de date, de conditions de réalisation des travaux...), il vous appartient d'en informer au préalable le service environnement (pôle eau) à la direction départementale des territoires.

Date : 08/11/2021

Signature :

Didier VALLON



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction départementale des territoires - 2, Place Simone Veil BP 613 - 07007 Privas Cedex - Tél 04.75.65.50.00 - Fax : 04.75.64.59.44
Adresse internet des services de l'Etat en Ardèche : www.ardeche.gouv.fr

C:\Users\denis.clair\AppData\Local\Temp\3150_DDT07_Formulaire Travaux en Riviere V6.odt

1/8

Intitulé de l'opération :

Réparation Béton de Protection et affouillement piles de pont

1-Identité du demandeur :

Nom, prénom du demandeur, raison sociale... : DEPARTEMENT DE L'ARDECHE.....

Adresse : DRM /TN zi La Lombardière BP 204 07104 ANNONAY Cedex.....

Téléphone : 04 75 08 86 99

Mail : routes.TN@ardeche.fr

2-Localisation du projet :

Joindre impérativement à la présente demande un extrait de la carte IGN et/ou un plan cadastral permettant de localiser précisément l'endroit où les travaux seront réalisés.

Commune(s) sur laquelle seront réalisés les travaux : Colombier le Vieux/St Barthélémy le Plain.....

Lieu-dit : Chemin de la Gare RD234A.....

Nom du cours d'eau (qu'il soit permanent ou non) : Le Doux.....

Propriétaire des parcelles du lieu des travaux : Domaine Public Départemental.....



3-Rubrique de la nomenclature annexée à l'article R 214-1 du C.Env. :

3.1.5.0. Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens :

Cocher la case correspondante

-1° Destruction de plus de 200 m² de frayères Autorisation
-2° Dans les autres cas Déclaration

3.1.2.0. Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :

-1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m Autorisation ;
- 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m Déclaration.
Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.

ATTENTION : Les travaux en rivière peuvent relever d'autres rubriques que celle citée ci-dessus (voir l'extrait de la nomenclature figurant à la fin du présent formulaire).

Si tel est le cas vous êtes invité, avant de déposer le présent formulaire, à prendre contact avec le service environnement (pôle eau) de la direction départementale des territoires.

4-Caractéristiques du projet :

Joindre éventuellement à la présente demande un croquis coté des travaux envisagés

Description des travaux pour lesquels la présente demande est déposée :

Les travaux nécessitent de terrasser 1m autour de chaque pile afin de préparer les travaux de maçonneries. Ceux-ci consistent à enlever les parties des protections bétons qui ne tiennent plus autour des piles P3 et P4, puis de refaire le béton, et traiter les affouillements si cela est nécessaire.....

Description des modalités d'exécution de ces travaux :

Dévoier à l'aide d'un batardeau, l'eau d'un côté de chaque pile nécessitant les travaux, afin d'assécher la zone de travaux.

Longueur de cours d'eau concernée : 15m

Surface travaillée dans le lit du cours d'eau : 50m²

Volume de matériaux :
_____ extraits : 0 m³
_____ déplacés : 50 m³

Date prévisionnelle de début des travaux : Printemps/Eté 2022

Durée prévisionnelle de réalisation des travaux : 15 jours

5-Document d'incidence :

5-1 Incidence de l'opération

Quelles sont les conséquences selon vous des travaux que vous envisagez sur :

1. la ressource en eau (prélèvements /rejets d'eau) : aucune

2. le milieu aquatique (berges-lit-eau) : Aucune, aux endroits où se situent les travaux, se trouvent principalement des galets.

3. l'écoulement de l'eau : L'écoulement de l'eau sera provisoirement détourné sur les arches non-concernées par les travaux, puis sera rétabli à la fin des travaux.

4. le niveau et la qualité de l'eau : aucune

5-2 Catégorie piscicole :

Préciser la catégorie piscicole sur lequel les travaux auront lieu :

X 1° catégorie (présence de truites dans le cours d'eau)

Espèces présentes : Pas d'information sur cette question

5-3 – Evaluation des incidences NATURA 2000

Le projet est il situé dans un site appartenant au réseau Natura 2000 ?

X non

5-4 Mesures compensatoires ou réductrices proposées :

Pendant les travaux

- Période des travaux

X en période de basses eaux

X en assec

X hors période de reproduction de la truite fario (entre le 15 octobre et le 15 avril)

- Isolement du chantier

X les travaux seront réalisés intégralement hors d'eau

X mise en place d'un batardeau et dérivation temporaire du cours d'eau (mise en place de buses ou création d'un chenal temporaire)

busage temporaire

X pompage si nécessaire

autre :

.....

- Réalisation d'une pêche électrique de sauvetage

X oui

Quel sera l'organisme qui réalisera la pêche électrique ? Association de pêche

A l'issue des travaux

- Mesures prises pour remettre le cours d'eau dans son état initial

X respecter la pente naturelle du cours d'eau

- Mesures éventuellement prises pour remettre les lieux en état à la fin des travaux :

Enlever le batardeau, et laisser libre l'écoulement naturel de l'eau.....

6 - Compatibilité avec le SDAGE ou le SAGE

- maîtrise des risques de pollution (Est-ce que les travaux vont entraîner une dégradation de la qualité de l'eau ?) : Non

- continuité biologique et écologique des milieux (Est-ce que les travaux vont constituer un obstacle à la libre circulation des espèces aquatiques ou des sédiments) : Non

- non-aggravation du risque de crues (Est-ce que les travaux vont aggraver les effets des crues ?) : Non

7- Moyens de surveillance des travaux et moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

L'entreprise en charge des travaux aura pour consignes de ne pas laisser d'engins, ou de matériel à proximité du cours d'eau.

Aucun nettoyage d'outils se fera sur le cours d'eau.

En cas de nécessité de pompage, l'eau évacuée sera dirigée vers la berge afin qu'elle soit filtrée naturellement.

Des visites régulières sont prévus par un intervenant du Département pendant toute la période des travaux.

Si les travaux que vous souhaitez réaliser relèvent d'au moins une des rubriques mentionnées ci-dessus, vous êtes invité à prendre contact avec le service environnement (pôle eau) de la direction départementale des territoires, avant de déposer le présent formula